

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 18 MAI 2022
RAPPORT N ° 5**

FEUILLE DE ROUTE EPTB POUR LE COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Le 15 septembre 2021, le Comité de bassin Adour Garonne a :

- adopté une "stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau",
- décidé de s'appuyer sur les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pour sa déclinaison opérationnelle.

Il a été ainsi demandé aux EPTB (courrier 8 novembre 2021 et réunion du 5 janvier 2022) d'élaborer pour le mois de juin prochain une "feuille de route" déclinant sur le territoire de chaque EPTB les 5 axes constitutifs de la stratégie de retour à l'équilibre suivants :

- mise en place de démarches d'atteinte de l'équilibre quantitatif ;
- engagement de programmes d'économie d'eau et d'efficacité des usages ;
- sécurisation des prélèvements agricoles et facilitation de la gestion collective de l'irrigation ;
- réduction des périodes de crise ;
- sécurisation du soutien d'étiage sur le long terme.

Cette démarche vise en priorité les déséquilibres liés à la pression exercée par l'agriculture sur la ressource (avec, entre autres objectifs, la sécurisation des prélèvements agricoles et la sécurisation du soutien d'étiage) et peut donc apparaître inadaptée au cas particulier des nappes profondes de Gironde.

Toutefois, le défi de la gestion quantitative est l'enjeu principal de la gestion des nappes profondes et la démarche peut être adaptée aux spécificités de ces ressources et des usages à l'origine des désordres ayant justifié l'élaboration du SAGE Nappes profondes (l'AEP en l'occurrence).


Les premières orientations que nous avons validées en séance le 10 février dernier ont fait l'objet d'échanges, le 14 avril dernier, avec les autres EPTB et organismes assimilés du bassin et l'Agence de l'eau.

Notre réunion sera l'occasion de préciser le contenu de la feuille de route relative aux nappes profondes de Gironde de manière à ce que nous soyons en mesure de faire part de nos propositions à l'Agence pour une présentation au Comité de bassin lors de sa prochaine réunion.

Il vous sera bien entendu demandé de vous prononcer sur les propositions qui seront formulées et de m'autoriser à finaliser notre proposition de feuille de route.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.

La Présidente


Célia MONSEIGNE